

## RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION D'UNE RENTREE ECHELONNEE

Réf : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et aux articles 11 et 14 relatifs à l'abaissement de l'âge de début de l'instruction obligatoire.

Décret n° 2019-826 du 02 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle.

**La rentrée échelonnée à l'école maternelle n'est pertinente que dans la mesure où elle permet une adaptation plus sereine des très jeunes élèves. C'est pourquoi elle ne peut concerner que les enfants de moins de 3 ans et les enfants de petite section.**

**Elle sera organisée sur la 1ère demi-journée de classe pour les élèves de PS, afin de permettre aux enfants de s'habituer rapidement au rythme scolaire et de bénéficier de la dynamique de groupe qui s'instaure dans la classe dès le démarrage de l'année.**

**La rentrée échelonnée doit être avant tout au service de l'enfant et de sa famille.**

### PRINCIPES GENERAUX

- La rentrée échelonnée doit faire l'objet d'une information :
  - Information préalable en conseil d'école (lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente).
  - Proposition individuelle aux familles lors de l'inscription (la rentrée échelonnée ne peut être imposée à toutes les familles).
  - Affichage dans les locaux de l'école.
- Elle consiste en une arrivée progressive des élèves dans la classe. L'accueil progressif des élèves repose, en concertation avec les familles, sur l'identification des enfants qui témoignent d'appréhensions particulières dans la perspective de la rentrée.
- Lorsque l'enfant a fait sa rentrée, il doit fréquenter l'école de manière régulière et à temps plein conformément à la loi abaissant à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire.
- Le dispositif envisagé, en matière d'échelonnement de la rentrée, fait l'objet d'une communication auprès de **l'inspecteur de circonscription, qui en valide le principe.**

### PROPOSITION D'ACCUEIL SPECIFIQUE DES ÉLÈVES DE MOINS DE 3 ANS

	Horaires	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>e</sup> jour	3 <sup>e</sup> jour	4 <sup>e</sup> jour	5 <sup>e</sup> jour
<b>MOINS DE 3 ANS</b>	8h30-9h15	Groupe 1	Groupes 1+2	Classe entière (départ progressif des parents)	Classe entière (départ progressif des parents)	Classe entière  (possibilité offerte à certains parents de rester au cas par cas)
	9h15-10h	Groupe 2				
	10h-10h45	Groupe 3				
	10h45- 11h30	Groupe 4				
	13h30-15h	Rencontres individuelles des familles (présentation du projet de classe)		Classe entière	Classe entière	Classe entière
	15h-16h30	Accueil des enfants (jeux)	Accueil des enfants (jeux)			

	Classe de PS	Classe de PS-MS	Classe de PS-MS-GS
<b>Matin</b>	<b>1<sup>er</sup> jour</b> Accueil d'un groupe (demi-classe) en première partie de matinée Accueil autre demi-classe en deuxième partie de matinée. Présence possible des parents selon les besoins.	<b>1<sup>er</sup> jour</b> Accueil des MS en première partie de matinée puis arrivée du groupe de PS (demi-classe) en 2 <sup>ème</sup> partie de matinée.	<b>1<sup>er</sup> jour</b> Accueil des MS et GS avant la récréation (préparation de la venue des PS par les GS), arrivée des PS en 2 <sup>ème</sup> partie de matinée (après la récréation).
	<b>2<sup>ème</sup> jour</b> Classe entière	<b>2<sup>ème</sup> jour</b> Classe entière	<b>2<sup>ème</sup> jour</b> Classe entière

Pour constituer les groupes, on tiendra compte des obligations des familles, des assistantes maternelles et des habitudes de l'enfant.

## Quelques pistes pour préparer l'adaptation des futurs élèves

### En fin d'année scolaire

- Impliquer les représentants des parents d'élèves en leur apportant toutes les informations nécessaires sur les modalités de la rentrée scolaire (dispositif de rentrée échelonnée) afin qu'ils soient des relais auprès des autres familles.
- Au moment de l'admission à l'école, inviter les parents à visiter l'école (rendez-vous individuels ou visite virtuelle) et présenter le dispositif de rentrée échelonnée mis en place.
- Organiser un échange avec les professionnels de la crèche ou les assistantes maternelles pour les enfants qui fréquentent des structures d'accueil.
- Donner à voir ce qui est réalisé dans l'école : cahiers de vie, vidéos, diaporamas...
- Tenir compte du profil et des besoins des enfants pour organiser l'échelonnement de la rentrée (expériences de vie collective dans une structure petite enfance).
- Programmer des matinées de classes ouvertes aux parents à la rentrée.

### Préparer la découverte de l'école

- Réaliser une présentation de l'école et communiquer, le cas échéant, sur le dispositif de rentrée échelonnée pour informer toutes les familles et répondre aux questions.
- Réaliser un livret d'accueil expliquant le fonctionnement de l'école, donnant quelques informations pratiques que la famille pourra consulter avant la rentrée.
- Rassurer les parents sur la place et le rôle de l'enseignant(e), de l'ATSEM pour rendre la séparation plus facile.

### Au moment de la rentrée

- Engager une réflexion d'équipe sur l'utilisation des locaux y compris les espaces extérieurs et le déroulement de la journée (exemple : organisation des récréations).
- Dans les classes spécifiques de tout-petits (TPS), planifier des entretiens individualisés avec les parents pour convenir des dispositions horaires régulières qu'ils s'engagent à respecter.